

Élévation de Son Excellence Faustin-Archange TOUADERA

à la Dignité de Grand-Croix de l'OIPA/CAMES

Les actes forts de la 41e session des Comités Consultatifs interafricains (CCI)

FOCUS



PAGE 12

Signature d'un accord de partenariat entre l'UVS, l'UVCI et le CAMES



La 41^e session des Comités Consultatifs interafricains (CCI) qui s'est tenue à Bangui, en République Centrafricaine, en juillet 2019, a été le cadre d'introduction de nouvelles pratiques et de renforcement de certaines d'entre elles qui avaient été introduites, lors de la 40^e session de CCI en juillet 2018, à Niamey au Niger. La cérémonie de clôture a été suivie de l'élévation de Son Excellence Faustin-Archange TOUADERA à la dignité de Grand-croix de l'Ordre international des Palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES). »Page 06

Diplômes des 2nd & 3^{ème} cycles
reconnus par le MESRS-CI
et homologués par le CAMES



Ministère
de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique



31 diplômes professionnels (Licence et Master)
29 accrédités par le CAMES et
02 faisant l'objet d'une habilitation nationale

MEMBRES : CRUFAOCI - AUA

PARTENAIRES :

- Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (UFHB)
- Université Nangui Abrogoua d'Abobo Adjamé (UNA)
- Université Alassane Ouattara de Bouaké (UAO)
- INPHB, IPNETP etc...



Les diplômes délivrés dans les différents Départements sont présentés ci-dessous :

LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER PROFESSIONNEL

- **DEPARTEMENT : Informatique Télécommunication Electronique et Réseaux (ITER)**
Diplômes Accrédités par le CAMES

Informatique et télécommunication Parcours : Informatique	Réseaux et systèmes Distribués Parcours : Réseaux
Informatique et télécommunication Parcours : Informatique et micro électrique	Réseaux et systèmes Distribués Parcours : Systèmes Distribués
Informatique et télécommunication Parcours : Electronique, Electrotechnique, Automatisme	Multimédia, Bases de données et Intégration de Systèmes

2/Diplôme Habilité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et reconnu équivalent aux Diplômes délivrés par les Universités publiques :

Génie Electrique

- **DEPARTEMENT : Information-Communication et Ressources Humaines (ICRH)**
Diplômes Accrédités par le CAMES

Journalisme-Production/Multimédia	Journalisme-Production/Multimédia
Marketing-Publicité	Marketing-Publicité
Gestion des Ressources Humaines et Management des Organisations	Gestion des Ressources Humaines et Management des Organisations

- **DEPARTEMENT : GENIE CIVIL (GCV)**
Diplômes Accrédités par le CAMES

Sciences et Techniques du Bâtiment	Sciences et Techniques du Bâtiment
Sciences et Techniques Urbaines	Sciences et Techniques Urbaines
Hydraulique et Energie	Hydraulique et Energie

LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER PROFESSIONNEL

- **DEPARTEMENT : Géologie, Mine Pétrole et Environnement (GMPE)**
Diplômes Accrédités par le CAMES

Sciences de la Terre et des Ressources Minérales	Génie Minier et Métallogénie
Eau et Gestion de l'Environnement	Assainissement et Génie Sanitaire
	Pétrole et Génie du Raffinage
	Géorisques et Génie de l'Environnement

- **DEPARTEMENT : INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE (IAA)**
Diplômes Accrédités par le CAMES

Génie des Bioproductions de l'Agroalimentaire	Maîtrise et Management de la Qualité dans les Industries Agro-Alimentaires
Sécurité Sanitaire des Aliments	Microbiologie
	Ingénierie des Produits et Procédés
	Gestion des Risques Chimiques et Biologiques dans l'Entreprises

- **DEPARTEMENT : Sciences Economiques et Gestion (SEG)**
Diplômes Accrédités par le CAMES

Gestion Commerciale	Ingénierie Marketing
Gestion Comptable	Comptabilité Contrôle-Audit
	Management des Projets

FORMATION CONTINUE 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Cycles

- Cours du soir • E-learning
- Formation Ouverte à Distance (FOAD)



Tél.: (225) 21 75 29 90 / 21 35 36 07 / 21 21 19 20 • E-mail : infos@groupeloko.com / Site Internet : www.groupeloko.com

L'Expérience et l'Excellence font la Différence

CAMES INFO

01 BP 134 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Téléphone : (+226) 25 36 81 46
Courriel : comes@lecames.org
communication@comes.online
Site internet : www.lecomes.org

Directeur de publication :

Pr Bertrand MBATCHI

Rédacteur en Chef :

M. Assalih JAGHFAR

Rédacteur en Chef associé :

M. Zakari LIRE

Secrétaire de rédaction :

M^{me} Virginie KARAMA

Relecteurs :

Pr Abou NAPON

Pr Claude LISHOU

Dr Saturnin ENZONGA YOCA

M. Issoufou SOULAMA

M. Guillaume NIKIEMA

M. Ifoni Briand IDOSSOU

M. Ulvick J. A. HOUSSOU

M^{me} Affissath ATTANDA

M^{me} Pascaline KOURAOGO

Infographie

Service communication du CAMES

Groupe Araignée

Impression

Groupe Araignée



Plan stratégique
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2020-2022

SOMMAIRE

- 4 **ÉDITORIAL** : « Les enseignants-chercheurs et chercheurs CAMES sont des promoteurs de la marque CAMES par leurs actions »

PROGRAMMES STATUTAIRES

- 6 Les actes forts de la 41e session des Comités Consultatifs interafricains, organisée à Bangui en juillet 2019
- 8 Élévation de son excellence Faustin-Archange TOUADERA à la Dignité de Grand-Croix de l'OIPA/CAMES

PARTENARIAT

- 10 Le CAMES participe à la concertation régionale pour la promotion de l'épidémiologie d'intervention dans l'espace CEDEAO
- 11 Le CAMES participe aux missions de supervision des Centres d'excellence de l'OOAS
- 12 Le CAMES signe un accord avec les Universités du Sénégal et de Côte d'Ivoire
- 13 Le CAMES participe à la 10e Réunion du Réseau des Centres d'Excellence Africains de l'Office Allemand d'Échanges Universitaires (DAAD)
- 14 L'Union africaine et ses partenaires organise l'atelier inaugural du Cadre africain continental de Qualification (ACQF)

CONCOURS D'AGRÉGATION

- 15 Le PSDC 2020-2022 présenté aux responsables d'établissements d'enseignement supérieur du Tchad

« Les enseignants-chercheurs et chercheurs CAMES sont des promoteurs de la marque CAMES par leurs actions »



Pr Bertrand MBATCHI,
Secrétaire Général du CAMES,
Grand Chancelier de l'Ordre
international des palmes
académiques du CAMES (OIPA/
CAMES), Président de la
Commission d'éthique et de
déontologie du CAMES (CEDC).

Nommé Secrétaire Général du
Conseil Africain et Malgache
pour l'Enseignement Supérieur
(CAMES) le 1^{er} août 2011 par le
Conseil des Ministres du CAMES,
pour un mandat de 5 ans,
renouvelé en 2017, le Professeur
Bertrand MBATCHI est titulaire
d'un doctorat d'État en biologie
et physiologie végétales et d'un
doctorat de 3^e cycle en biologie et
physiologie végétales obtenus à
l'Université de Poitiers (France).
Il était auparavant, Secrétaire
Général au Ministère gabonais de
l'enseignement supérieur.

Traiter de ce sujet dans cette tribune amène à aborder succinctement des questions de base telles que : (i) qui peut bénéficier de cette promotion, (ii) comment se fait-elle ? (iii) quels sont les mécanismes de régulation qualitative de la procédure ? et (iv) quelle (s) mission (s) principale (s) pour les enseignants-chercheurs et chercheurs promus par rapport à la marque CAMES ?

Sous réserve d'une évolution future, qui n'est pas à exclure, si l'on comprend bien la nécessité d'évoluer avec les besoins et les réalités de son temps, ne peuvent postuler aux différents grades du CAMES que des enseignants-chercheurs et chercheurs qui exercent dans les Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) et relevant du corps des enseignants-chercheurs ou de celui des chercheurs, titulaires d'une thèse de doctorat. Cette évolution donne droit aux grades respectifs de Maître assistant, Maître de conférences et Professeur titulaire, pour les enseignants-chercheurs ou de Chargé de recherche, Maître de recherche et Directeur de recherche pour les chercheurs.

Ces promotions qui se traduisent finalement et concrètement en une reconnaissance mutuelle et interétatique de compétences consacrées par un référentiel approprié, revisité tous les cinq ans, se font soit exclusivement par analyse de dossiers, dans le cadre des Comités Consultatifs Interafricains (CCI), soit par examen des dossiers combiné à des épreuves, lors des concours d'agrégation du CAMES.

L'évaluation est assurée par des pairs, structurés en jurys spécialisés et par des évaluateurs externes. Les particularités de ce mode d'évaluation qui constituent des atouts à préserver, résident notamment dans les principes suivants :

- les membres des jurys et les évaluateurs externes, sont essentiellement issus des promus du CAMES, pour les CCI. Pour le Concours d'agrégation il est fait appel à l'expertise des pays hors espace CAMES, pour des spécialités ne disposant pas de promus. Ces experts doivent au moins posséder le même grade et provenir d'un autre pays que le candidat. Plus tard, il serait d'ailleurs bon d'en arriver à ajouter également l'exigence de n'avoir pas publié avec le candidat ;
- bien que proposés par leur pays, la liste définitive des membres des jurys est, selon les textes des CCI et les accords du Concours d'agrégation, élaborée par le Secrétaire Général et le Président du Comité consultatif général (CCG), protégeant ainsi l'expertise d'une influence externe quelconque ;
- l'évaluation se fait à partir de référentiels spécifiques et communs à tous les pays. Ces référentiels compétitifs sont adaptés aux exigences académiques et scientifiques, car ils sont élaborés sur la base d'une analyse des bonnes pratiques en la matière, au plan continental et à l'international. Cette évaluation facilite ainsi la reconnaissance mutuelle, la mobilité des ressources humaines et des connaissances ainsi

que la création subséquente de pools de savoir, pouvant agir ensemble, en réseaux, à travers par exemple les programmes thématiques de recherche du CAMES.

Bien que toute œuvre humaine reste perfectible, la fiabilité d'un système réside objectivement en sa capacité de régulation et de transparence.

Au niveau du système d'évaluation du CAMES, une de contraintes prises ensemble et non isolément contribue à garantir cette régulation et cette transparence. On peut citer pêle-mêle : (i) l'existence d'un code d'éthique et de déontologie et la signature par tous les acteurs d'un engagement à le respecter ; (ii) l'existence de voies de recours (une commission d'éthique et de déontologie capable de corriger des injustices, ou une requête adressée au CCG) ; (iii) l'existence d'une Commission institutionnelle dans chaque IESR, chargée d'examiner et de valider les dossiers des candidats ; (iv) la numérisation d'une grande partie du processus d'évaluation ; (v) la désignation, déjà effective pour le programme des CCI, des experts sous anonymat, à l'aide d'un algorithme ; (vi) l'existence d'un jury international ; et (vii) la validation par le CCG des procédures ayant conduit aux résultats annoncés par les membres des jurys.

Il va sans dire que le sérieux dont font montre les promus du CAMES, dans leur pays ou à l'international, seul, en réseau ou en partenariat, aux services de la société ou du CAMES apporte de la visibilité et accorde une crédibilité aux compétences accréditées par notre institution. En cela, ces promus constituent le meilleur plaidoyer du label ou de la marque CAMES. Ne dit-on pas que le maçon se reconnaît au pied du mur ?

Tenant compte des réalités locales, cette interrogation autorise de conclure par un double appel, qui ne devrait que concourir au bon développement de nos États membres :

- les promus du CAMES doivent prendre conscience que leurs grades n'ont de valeur que s'ils participent à leur niveau de compétence, à faire progresser la société à travers leur contribution à l'identification et à la résolution des problèmes qui se posent à elle. En cela qu'ils soient de véritables hérauts de la vision du CAMES ;
- les différents responsables de nos pays doivent faire confiance et utiliser décemment et prioritairement le capital humain endogène, dès lors qu'il est doté de compétences avérées.



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019

LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE, une garantie qualité, une soupape de sécurité pour la marque d'excellence CAMES

Des principes pour garantir la transparence dans les actions du CAMES

- ✓ Faire respecter les règles d'éthique et de déontologie dans l'espace CAMES ;
- ✓ Assurer le triomphe des valeurs d'impartialité, d'objectivité, de neutralité et d'indépendance, pour une transparence dans l'évaluation ;
- ✓ Préserver et renforcer le lien de confiance de la Communauté universitaire et scientifique à l'égard du CAMES et des Partenaires ;
- ✓ Accompagner les Etablissements dans la mise en place de programmes fondés sur l'éthique et la déontologie ;
- ✓ Responsabiliser les personnes engagées à titre de membre ou de participant aux programmes du CAMES, par un formulaire signé ;
- ✓ Régler les litiges en lien avec les documents administratifs, académiques et scientifiques fournis au CAMES, dans le cadre d'une évaluation.

Des mécanismes pour garantir des procédures efficaces, justes et équitables

- ✓ Faire respecter les règles d'éthique et de déontologie dans l'espace ;
- ✓ Eviter l'impunité des auteurs de manquement aux règles d'éthique et de déontologie ;
- ✓ Offrir des moyens d'expression aux personnes mises en cause, dans les procédures ;
- ✓ Garantir la manifestation de la vérité avec l'adoption :
 - d'un organe indépendant, la Commission d'éthique et de déontologie, qui ouvre l'enquête après saisine, traite l'affaire, informe le mis en cause, l'auditionne et propose, le cas échéant, des sanctions ;
 - d'une procédure de prise de décision conduisant éventuellement à l'application, par un organe souverain, le Conseil des Ministres du CAMES, des sanctions appropriées au regard de la faute commise.

www.lecames.org

*Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité
au service du développement des Etats membres*

Les actes forts de la 41^e session des Comités Consultatifs interafricains, organisée à Bangui en juillet 2019



La 41^e session des Comités Consultatifs interafricains (CCI) qui s'est tenue à Bangui, en République Centrafricaine, en juillet 2019, a été le cadre d'introduction de nouvelles pratiques et de renforcement de certaines d'entre elles qui avaient été introduites, lors de la 40^e session de CCI en juillet 2018, à Niamey au Niger. La cérémonie de clôture a été suivie de l'élévation de Son Excellence Faustin-Archange TOUADERA à la dignité de Grand-croix de l'Ordre international des Palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES).

La 41^e session des Comités Consultatifs interafricains (CCI) a été organisée à Bangui du 7 au 18 juillet 2019, en République Centrafricaine.

Après une cérémonie d'ouverture présidée par le Ministre de l'Enseignement supérieur, Son Excellence Monsieur Jean-Jacques SANZE, le Secrétariat général s'est livré comme à Niamey, au Niger, lors de la 40^e session des CCI, à un exercice de renforcement des capacités des membres des Comités techniques spécialisés (CTS), sur le code d'éthique et de déontologie, sur les modalités d'exécution du programme CCI avec un traitement des dossiers à un niveau 100 % numérique ainsi que sur l'utilisation des cartes prépayées pour agrémenter le séjour des membres des Comités techniques spécialisés (CTS).

Cette rencontre en plénière a également permis de répondre aux questions diverses posées par les membres du CAMES, sur les points d'actualité ou sur certains aspects fonctionnels du Secrétariat général, en lien avec les programmes. Il faut à ce propos signaler que le Secrétaire Général, à titre d'informations, avait évoqué les problèmes d'actualité, notamment les décisions prises par le Conseil des Ministres lors de sa 36^e session du Conseil des Ministres tenue à Cotonou, au Bénin, du 27 au 30 mai 2019.

Les travaux du Comité consultatif général (CCG) et des Comités techniques spécialisés (CTS), qui ont débuté le lendemain de la cérémonie d'ouverture, se sont déroulés conformément au nouveau règlement intérieur des CCI adopté lors de la 36^e session du Conseil des Ministres.

Les 8 CTS du CAMES (Lettres et Sciences Humaines [LSH],

Mathématiques-physique-Chimie [MPC], Sciences naturelles-agronomie [SNA], Sciences Juridiques et Politiques [SJP], Sciences Économiques et Gestion [SEG], Médecine-Pharmacie-Odontostomatologie-Médecine vétérinaire [MPOMV], Sciences et Techniques de l'Ingénieur [STI] et Sciences Techniques des Activités Sportives, Jeunesse, Sports et Loisirs [STAPS-JL]) ont travaillé selon le dispositif mis en place dans le cadre d'un fonctionnement 100 % numérique, qui garantit notamment : (i) la transparence, (ii) la traçabilité, (iii) la célérité dans le traitement des dossiers, pour réduire les jours des travaux, faire face à la massification, sans sacrifier la qualité. Par exemple, durant cette session, tous les CTS même ceux qui traitent beaucoup de dossiers n'ont pas travaillé en sous-commissions, mais uniquement en session plénière, offrant ainsi le même traitement aux différents candidats.

1540 candidats, tous les grades confondus, Maîtres-assistants et Chargés de recherche, Maîtres de conférences et Maîtres de recherche, ont été promus à cette 41^e session. Les données globales sont les suivantes :

- Nombre total de dossiers de candidatures reçus : 1821
- Nombre de dossiers irrecevables : 156 soit 8,56 %
- Nombre de dossiers examinés : 1665
- Nombre d'inscrits : 1540, soit un taux de réussite globale de 84,57 % contre 86,96 % en 2018
- Nombre de candidats ajournés : 126 soit 7,56 %
- Le pourcentage nombre d'inscrits sur nombre de dossiers



examinés est de 92,49 %.

Dans l'ensemble, le taux de réussite était de 92,49 % sur les 1665 dossiers examinés lors de la session. Une fois de plus malgré la massification, les résultats se sont révélés hautement satisfaisants, démontrant par la même occasion que les dossiers qui sont soumis font l'objet d'une part, d'une bonne auto-évaluation par les candidats, conformément au guide d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs, et d'autre part d'une évaluation externe pertinente par les commissions institutionnelles d'évaluation avant leur transfert au CAMES, par le premier responsable de l'institution de l'enseignement supérieur ou de recherche.

La qualité analytique des travaux était également renforcée par le travail gigantesque effectué par le comité de vérification des revues aussi bien en amont, pendant l'étude à distance des dossiers par les évaluateurs, qu'en aval, lors de la tenue de la session en présentiel à Bangui.

Le travail de ce comité permet de disposer annuellement du statut de l'ensemble des revues utilisées par les enseignants-chercheurs et chercheurs dans le cadre de leur promotion. Cette banque de données constitue une base de ressources exploitable par les acteurs du programme CCI pour les évaluations futures.

S'agissant des travaux du CCG, ils ont été présidés par le Pr Maurice Aurélien SOSSO. Le CCG a travaillé selon le format voulu par le Conseil des Ministres, avec pour chaque pays un représentant des établissements publics, un issu des établissements privés reconnus par le CAMES et un autre en la personne du directeur général de la recherche au sein du Ministère en charge de l'enseignement supérieur ou à défaut, du directeur général du centre national de

la recherche.

Comme à l'accoutumée le CCG a pris connaissance des dispositions du Conseil des Ministres, notamment en ce qui concerne la Commission d'éthique et de déontologie du CAMES ainsi que la nécessité d'accélérer la dynamique de digitalisation singulièrement pour le concours d'agrégation.

Il a également examiné les points qui lui ont été soumis comme le guide d'évaluation de l'enseignant-chercheur et chercheur au concours d'agrégation, visité sous le prisme de la modernisation, la problématique de la promotion de candidats admis à la retraite ainsi que les problèmes ou les résultats présentés par les différents présidents des CTS.

Ainsi pour donner un exemple des décisions opportunes prises dans le cadre du concours d'agrégation, à titre pilote : la 1ère épreuve du concours d'agrégation en médecine humaine et productions animales, qui consiste en la présentation des travaux, se fera à distance, en 2020, pour la section médecine vétérinaire et productions animales.

Les travaux des CCI ont été clôturés par une cérémonie solennelle présidée par le Président de la République centrafricaine, Chef de l'État, Son Excellence Faustin-Archange TOUADERA. Après cette clôture, le Président de la République centrafricaine, Chef de l'État, Son Excellence Faustin-Archange TOUADERA a été solennellement élevé à la Dignité de Grand-Croix de l'Ordre International des palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES) par le Secrétaire Général du CAMES, Grand chancelier de l'Ordre, le Pr Bertrand MBATCHI.

Élévation de son excellence Faustin-Archange TOUADERA à la Dignité de Grand-Croix de l'OIPA/CAMES



En marge de la 41e session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) qui s'est tenue à Bangui du 8 au 17 juillet 2019, l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES (OIPA/CAMES), a tenu à honorer son Excellence Faustin-Archange TOUADERA, Président de la République centrafricaine pour l'ensemble des efforts qu'il a consentis et continue de déployer en faveur de la promotion de l'Enseignement supérieur en République centrafricaine et dans l'espace CAMES.

Cette cérémonie académique qui s'est tenue le mercredi 17 juillet 2019, au palais de l'Assemblée nationale a vu la participation des plus hautes autorités de la République centrafricaine (Président de l'Assemblée nationale, Premier Ministre, Membres du gouvernement), des représentants du corps diplomatique, des membres du Comité Consultatif Général (CCG), des membres des différents comités techniques spécialisés, du Secrétariat général du CAMES ainsi que d'autres invités.

Ladite cérémonie d'élévation de son Excellence à la Dignité de Grand-Croix, la plus haute dignité dans l'ordre, a été présidée par le Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES, le Pr Bertrand MBATCHI qui avait à ses côtés les 9 autres membres de l'Ordre.

À travers cette distinction, le CAMES entendait témoigner au peuple centrafricain sa gratitude pour le soutien sans cesse renouvelé à l'endroit du CAMES, notre institution commune de référence.

Son Excellence Faustin-Archange TOUADERA est titulaire d'un Doctorat d'État en mathématiques pures, obtenu à l'Université de Yaoundé au Cameroun, d'un Doctorat de 3e cycle en

mathématiques pures délivré par l'Université des Sciences et Technologies (UST) de Lille I, en France et a occupé les fonctions de recteur de l'Université de Bangui, avant d'entreprendre une brillante carrière politique. En termes de statistiques, Son Excellence Faustin-Archange TOUADERA représente le premier inscrit au CAMES qui exerce les fonctions de Président de la République, Chef de l'État.

Selon le Grand Chancelier, le Président mérite sa distinction à double titre : étatique et personnel. Sur le premier plan, il a fait en sorte que la République centrafricaine en tant que membre fondateur continue à adhérer à tous les programmes du CAMES. Le pays a accueilli et continue d'accueillir certains programmes et activités du CAMES malgré la situation difficile qu'il traverse. A titre personnel, malgré les obligations de la fonction de Président, il continue de dispenser ses cours et de faire des plaidoyers en faveur de l'éducation, levier incontournable du développement des pays.

Dans son discours en réponse à la distinction qui lui a été décernée, le Président de la République a assuré le CAMES de son engagement, en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la recherche.



Le CAMES participe à la concertation régionale pour la promotion de l'épidémiologie d'intervention dans l'espace CEDEAO



En vue de répondre aux nombreux défis sanitaires dans les pays membres, l'Organisation ouest-africaine de la santé a reçu mandat de la CEDEAO pour mettre en place un centre régional de surveillance et de contrôle des maladies (CRSCM-CEDEAO), avec quatre principaux leviers d'action : (i) la surveillance et l'alerte précoce, (ii) le renforcement des laboratoires, (iii) la mise en œuvre d'enquêtes et le déploiement d'interventions rapides par l'équipe régionale ainsi que (iv) la formation et la recherche. Dans le cadre de l'implémentation des deux dernières composantes de la mission du centre régional, l'OOAS a organisé, à Abuja, au Nigéria, du 23 au 25 juillet 2019, une concertation régionale pour la promotion de l'épidémiologie d'intervention dans les pays membres de la CEDEAO.

Le contexte sanitaire ouest-africain est marqué notamment par une insuffisance qualitative et quantitative de ressources humaines, une faiblesse du système d'information sanitaire et une émergence de nouvelles maladies telles la maladie à virus Ebola et la persistance de certaines maladies traditionnelles. Ces lacunes constituent autant de défis à relever par la CEDEAO à travers son bras opérationnel qu'est l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) qui est l'institution spécialisée de la CEDEAO en matière de santé. Elle a été mandatée par la 47e Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO pour la mise en place du Centre régional de surveillance et de contrôle des maladies (CEDEAO-CDC).

La rencontre régionale s'inscrit dans cette perspective. Elle a connu la participation d'une cinquantaine de participants comprenant les acteurs des pays membres, les représentants des partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Center for disease control and prevention (CDC), le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES)...

Elle avait pour objectifs de : (i) partager les innovations, les leçons apprises et les bonnes pratiques en matière de promotion de la formation en FELTP (Field Epidemiology and Laboratory Training Program (FELTP) dans l'espace CEDEAO, (ii) identifier les besoins et les insuffisances et prendre des mesures ou initiatives éventuelles pour renforcer la formation de base, intermédiaire

ou avancée en FELTP, (iii) discuter et consolider les informations existantes en ce qui concerne la mise en place de centres d'excellence de la CEDEAO en épidémiologie d'intervention, (iv) discuter et valider les termes de référence de l'évaluation de la mise en place d'un centre d'excellence en épidémiologie d'intervention (v) élaborer une feuille de route consensuelle pour une évaluation réussie du processus de mise en place de centres d'excellence en épidémiologie d'intervention.

Plusieurs communications sur les bonnes pratiques et les innovations dans le domaine de la formation en épidémiologie d'intervention ont alimenté les discussions lors des travaux. Les deux représentants du CAMES, Professeur Nicaise AKA et Monsieur Zakari LIRE, à travers leur communication, ont évoqué les pistes possibles de partenariat pour la formation en épidémiologie d'intervention dans l'espace CEDEAO. Ainsi, en tant qu'agence régionale d'assurance qualité et d'accréditation et au regard de son expérience, de ses atouts et de son savoir-faire, le CAMES se positionne comme partenaire sérieux sur les questions d'harmonisation des curricula, d'accréditation des programmes et de reconnaissance et d'équivalence des diplômes FELTP, en cohérence avec les objectifs d'intégration de la CEDEAO.

Le CAMES salue le partenariat agissant avec l'OOAS, pour un service toujours plus pertinent au profit de la communauté sous régionale en particulier et continental en général.

Le CAMES participe aux missions de supervision des Centres d'excellence de l'OOAS



Dans le cadre de son partenariat avec l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS), le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), représenté par son chargé de programme assurance qualité, a pris part, du 24 juin au 4 juillet 2019, à la mission de supervision de trois centres de formation en Master en soins infirmiers respectivement au Mali, en Côte d'Ivoire et au Niger.

La réduction de la mortalité maternelle, infantile et néonatale nécessite des prestations de qualité, imputables d'abord à la qualité des ressources humaines disponibles et mises en action. En vue de s'accorder avec cet impératif, trois centres d'excellence pour la formation en Master en soins infirmiers ont été sélectionnés dans le cadre du Projet «Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (SWEDD)». Il s'agit de l'Institut national de formation en sciences de la santé (INFSS) du Mali, de l'Institut national de formation des agents de la santé (INFAS) de Côte d'Ivoire et de l'École nationale de santé publique Damouré Zika (ENSP/DZ) du Niger.

Pour mémoire, six (6) pays du Sahel, dont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, ont mis en place, en 2015, à la faveur d'un financement de plus de 205 millions de dollars US de la Banque mondiale avec l'appui technique du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) et l'OOAS, le projet SWEDD, en vue d'accompagner la transition démographique et d'accélérer la réduction des inégalités entre les sexes.

La mission de supervision des centres d'excellence intervient six mois après le lancement du programme de Master en soins infirmiers. L'équipe de la mission était composée des représentants de l'UNFPA, de l'OOAS, des unités de gestion du projet SWEDD dans les pays bénéficiaires du programme, des centres d'excellence et du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) en tant qu'agence régionale d'assurance qualité et d'accréditation.

Elle avait pour objectifs de :

- s'assurer du bon fonctionnement des trois centres d'excellence ;

- faire le point des préparatifs du second semestre et des dispositions à prendre pour l'accueil de la seconde cohorte des apprenants.

Pendant la réunion de synthèse de la mission de supervision, le représentant du CAMES a rappelé les exigences institutionnelles, académiques et pédagogiques de l'accréditation qui se réalisent à travers une évaluation interne et externe, sur la base des référentiels d'évaluation institutionnelle et des offres de formation. Il a également mis en exergue les avantages de cette accréditation qui permet entre autres de : (i) garantir la qualité de la formation, (ii) d'assurer une meilleure adéquation formation/emploi, (iii) et la mobilité professionnelle et académique. Rappelons que la recevabilité d'un dossier d'accréditation est conditionnée par (i) l'habilitation et/ou l'accréditation nationale et (2) la sortie d'une première cohorte de diplômés.

De manière générale, la mission a été fructueuse, car elle aura permis de faire un diagnostic sans complaisance de la situation des centres. Aussi, a-t-elle permis de noter avec intérêt que les conditions pédagogiques pour une formation de qualité au sein des trois centres étaient satisfaisantes. Ce constat a été corroboré par des faits et témoignages des différents acteurs eux-mêmes.

L'équipe d'évaluation s'est également imprégnée des conditions de vie et d'étude des apprenants dans les trois centres d'excellence à travers des échanges et discussions avec les principaux intéressés.

Au terme de la mission, des recommandations sur la formation ont été formulées au comité de pilotage par rapport aux aspects académiques et surtout sociaux, en vue d'une bonne exécution des activités dans ces centres d'excellence, pour un meilleur déploiement du programme Master en soins infirmiers.

Le CAMES signe un accord avec les Universités du Sénégal et de Côte d'Ivoire



Le Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC), à travers la quasi-totalité de ses axes, constitue un plaidoyer pour les usages intelligents du numérique dans les actes d'enseignement supérieur et de recherche, de gouvernance ainsi que de communication. A ce titre, l'existence de l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) et de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) constitue pour le Secrétariat général du CAMES, une source de satisfaction et d'encouragement à poursuivre et à intensifier le plaidoyer, afin que d'autres pays se mettent à développer des institutions du même type et à promouvoir aussi des formations à distance, dans les établissements d'enseignement supérieur qui fonctionnent actuellement en présentiel.

La dynamique de dématérialisation des activités du CAMES dénommée programme Silhouette, axe 3 du plan stratégique de développement du CAMES, PSDC 2015-2019, traduit la grande rupture dans la continuité que le CAMES a opéré sous l'impulsion de son Secrétaire Général, le Pr Bertrand MBATCHI, pour accroître, à la hauteur de la dimension du virtuel, les potentialités de l'offre de services de l'Institution.

Comme cela a déjà été évoqué dans l'article « *Soutien à la promotion du numérique dans l'enseignement supérieur : le Secrétaire Général en immersion à l'Université virtuelle du Sénégal* » du CAMES Info N° 27, le CAMES à travers le PSDC, en ses axes 3, 4, 5, 6 et 7, encourage largement l'utilisation du numérique, dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. En matière de gouvernance financière aussi, l'axe 2 du PSDC préconise l'usage du numérique.

Les visites respectives de l'UVS et de l'UVCI en 2019 ont permis au Secrétaire Général d'apprécier positivement le potentiel de ces deux institutions en matière d'enseignement supérieur et de recherche, qui constitue l'expression d'une expertise totalement africaine. Ces deux exemples démontrent et rassurent également par leur existence, que les universités virtuelles ne sont pas une vue de l'esprit et qu'elles peuvent bien fonctionner dans notre espace commun d'enseignement supérieur et de recherche.

Aussi, compte tenu des avantages compétitifs qu'offrent ces universités numériques et au regard notamment de la mission du CAMES d'harmoniser les politiques d'enseignement supérieur et de recherche dans son espace pour une meilleure efficacité d'action, le Secrétaire Général a cru bon de signer un accord tripartite avec l'UVCI et l'UVS pour mieux porter et plaider par l'exemple, le numérique considéré comme l'un des attributs puissants de la 4ème révolution industrielle que représente la digitalisation.

Les lignes qui suivent, notamment l'article 2 de cet accord en instance de signature, lèvent le voile sur les chantiers que les trois Institutions aimeraient aborder :

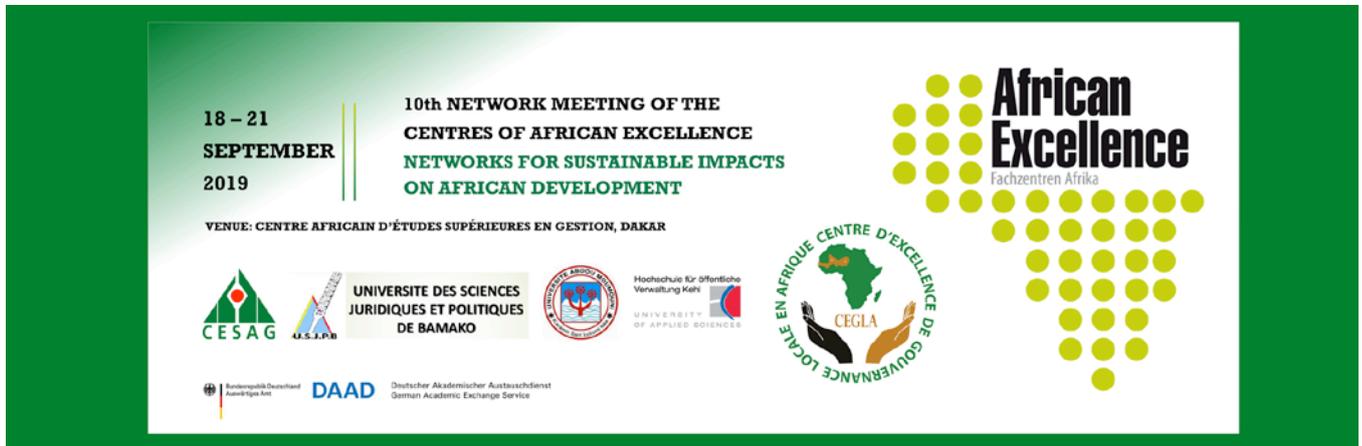
Article 2 — Domaines et actions de coopération

Les Parties conviennent de promouvoir leur coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et de l'innovation, plus particulièrement à travers les actions recensées ci-dessous :

- appui conseil au CAMES dans l'accompagnement au développement d'universités numériques dans l'espace CAMES ;
- accompagnement numérique de la réforme Licence Master et Doctorat (LMD) au sein des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) ;
- appui aux IESR lors de l'accréditation des Formations Ouvertes et à Distance (FOAD) et à la reconnaissance et l'équivalence des diplômes qui en sont issus, dans l'espace CAMES ;
- appui à la réalisation de supports de formation (FOAD/MOOC) pour l'appropriation des référentiels ou des éléments constitutifs des dossiers des programmes du CAMES (la rédaction des titres et travaux, indexation des revues...);
- appui à la formation à distance des acteurs engagés dans les programmes du CAMES ;
- mise à disposition d'experts pour l'analyse des dispositifs et l'accompagnement de stratégies numériques ;
- utilisation des Espaces Numériques Ouverts (ENO) comme centres numériques décentralisés d'appui aux CCI et aux Concours d'agrégation et/ou aux Olympiades universitaires du CAMES ;
- participation aux Olympiades universitaires du CAMES.

Faisant nôtre, l'adage ouest africain qui dit qu'un seul bras ne peut pas faire le tour du Baobab, nous espérons à travers cet accord tripartite, embarquer les différentes parties prenantes dans le train en marche accélérée du numérique, afin que demain, nous restions crédibles, performants et compétitifs quant à notre offre de service.

Le CAMES participe à la 10^e Réunion du Réseau des Centres d'Excellence Africains de l'Office Allemand d'Échanges Universitaires (DAAD)



Le CAMES a été représenté, à la première journée de la 10^e réunion annuelle des Centres d'Excellence Africains de l'Office Allemand d'Échanges Universitaires (DAAD) tenue, à Dakar au Sénégal, du 18 au 21 septembre 2019, respectivement par son Secrétaire Général, le Pr Bertrand MBATCHI et son Directeur des programmes en charge de l'assurance qualité, Dr Saturnin ENZONGA YOCA, Maître des Conférences. L'occasion fut mise à profit pour partager la vision du CAMES par rapport aux grands défis de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La 10^e réunion annuelle des Centres d'Excellence Africains de l'Office Allemand d'Échanges Universitaires (DAAD) a été organisée du 18 au 21 septembre par le DAAD, en collaboration avec le Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (CESAG) et l'Université de Kehl (Allemagne), sur le thème « *Réseaux pour les impacts durables sur le développement de l'Afrique* ».

A cet effet, trois panels de discussion étaient inscrits au programme de la première journée de la réunion :

- Renforcer les capacités, les études post-graduées et la transformation numérique dans l'enseignement supérieur et dans la recherche à travers des réseaux scientifiques;
- Défis pour un management de qualité durable de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les Centres d'Excellence;
- Impacts et défis de la transformation numérique sur l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique — Quels sont les besoins réels et les valeurs ajoutées pour les Centres d'Excellence ?

Le CAMES, représenté à ladite rencontre par son Secrétaire Général, le Pr Bertrand MBATCHI, accompagné du Directeur des Programmes en charge de l'Assurance qualité, Dr Saturnin ENZONGA YOCA, a essentiellement participé aux travaux de la première journée.

Intervenant au panel 2, le Secrétaire Général a apporté une contribution substantielle sur les grands défis de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Afrique, en insistant sur la nécessité pour les leaders de ces secteurs de se doter d'une vision claire, qu'il faut mettre en cohérence avec les projets de société portés par les Chefs d'État et les administrations délocalisées, afin de mieux relever de manière concertée et synergique les défis multiformes, après leurs identifications préalables.

Lors de cette journée du 18 septembre 2019, on a pu assister aussi à l'inauguration officielle du Centre d'Excellence germano-ouest-africain de Gouvernance Locale en Afrique (CEGLA). Ce Centre vise à former des agents compétents des services des collectivités locales en Afrique, pouvant relever les défis contemporains en matière de la gouvernance locale.

Le CEGLA a été mis en place par l'Université Abdou Moumouni de Niamey, l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako et le CESAG, en partenariat avec l'Université des Sciences Appliquées de Kehl, l'Institut Arnold-Bergstraesser de Fribourg (Allemagne) et le Laboratoire d'Études et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local de Niamey.

Soulignons pour le rappeler que l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) a lancé en 2008 la mise en place du programme « Centres of African Excellence ». Le programme, qui est financé par le Ministère Fédéral allemand des Affaires étrangères, établit des partenariats entre des universités allemandes et africaines. En 2018, dix projets de coopération ont été mis en place, couvrant différentes régions de l'Afrique subsaharienne : l'Afrique de l'Ouest (Ghana, Niger, Sénégal, Mali) ; l'Afrique Centrale (RD Congo) ; l'Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie) et l'Afrique Australe (Namibie, Afrique du Sud).

Les Centres d'Excellence Africains contribuent au développement durable de l'Afrique en produisant des connaissances contextuelles, en développant des approches de gouvernance et des solutions technologiques reflétant l'environnement culturel, socio-économique et écologique des pays subsahariens. De plus, les résultats de la recherche trouvent leur chemin dans la pratique professionnelle et améliorent l'expertise locale pour répondre aux besoins de développement et de transformation de la région.

L'Union africaine et ses partenaires organise l'atelier inaugural du Cadre africain continental de Qualification (ACQF)



Le Secrétaire Général du CAMES a pris part du 2 au 3 septembre 2019, à Addis-Abeba (Éthiopie), à l'atelier inaugural de mise en place du Cadre africain continental de Qualification (ACQF), organisé par l'Union africaine et ses partenaires. Cette initiative accompagnée fortement par l'Union européenne vise la concrétisation de la vision de l'Union africaine en ce qui concerne la mobilité des hommes et des femmes dans le continent et la problématique de l'employabilité.

L'atelier inaugural de l'ACQF avait comme point de mire cette vision : *« L'Afrique est en train de changer. La clé pour améliorer les sociétés, la bonne gouvernance, la création d'emplois productifs et la création inclusive de richesses que nous voulons tous réaliser repose sur la population, en particulier les jeunes, leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences. Cela appelle à l'innovation dans l'éducation et la formation, tout en renforçant la collaboration intra-africaine, pour réaliser des économies d'échelle ».*

Des experts — responsables ministériels compétents des États, représentants des agences techniques compétentes des États, communautés économiques régionales, Agences régionales responsables de l'enseignement supérieur, etc. — venus de divers horizons se sont rencontrés dans ce contexte, du 2 au 3 septembre sous l'égide de la Commission de l'Union africaine chargée des ressources humaines, de la science et de la technologie (RHST) avec l'accompagnement de la Commission de l'Union européenne.

Cette réunion inaugurale s'est donnée, entre autres, comme objectif de discuter et de valider le mandat et le plan d'action du groupe d'action du Cadre africain de qualification de compétence

(ACQF), pour accélérer la concrétisation de la vision de « l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons » de l'Union africaine. Une seconde rencontre a réuni, le 4 septembre 2019, le Groupe consultatif de l'ACQF, en présence notamment du Cabinet d'expert qui conduit le projet ainsi que du Comité de suivi.

Le Secrétaire Général du CAMES a présenté au cours de ces deux rencontres le savoir-faire avéré de notre Institution panafricaine, manifestement jusque-là méconnue. Il a traduit son engagement au nom de l'institution à contribuer à la réussite et à la promotion du futur Cadre africain continental de Qualification.

À l'issue de ces rencontres, on retiendra la détermination partagée des participants de doter l'Afrique d'un cadre continental de qualification, selon un chronogramme allant de 2019 à 2022.

La direction du cadre continental est assurée par la Commission RHST dotée de deux codirections annuelles et tournantes. Pour cette première année les codirections ont été respectivement confiées de manière consensuelle au Pr Ana Maria NHAMPULE, Présidente de la Commission nationale de l'Assurance qualité du Mozambique et Dr David OSSENE, Expert en éducation à la CEEAC.

Le PSDC 2020-2022 présenté aux responsables d'établissements d'enseignement supérieur du Tchad



Le nouveau Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2020-2022), adopté lors de la 36^e session du Conseil des Ministres, a été présenté aux responsables des établissements d'enseignement supérieur publics et privés du Tchad, au cours d'une mission du Secrétaire Général du CAMES.

Cette présentation a été faite au cours d'une conférence qui s'est tenue à la Faculté des Sciences de la Santé Humaine de l'Université de N'Djamena, le vendredi 13 septembre 2019, en présence du Président de la Commission nationale pour l'Enseignement supérieur privé (CNESP), du Président de l'Association des Établissements Privés du Tchad (AEPT) ainsi que des responsables académiques publics et privés de l'enseignement supérieur et des membres du Cabinet du Ministre de tutelle.

Le Secrétaire Général du CAMES, Pr Bertrand MBATCHI, a saisi l'occasion de cette rencontre pour présenter les résultats de l'autoévaluation et de l'évaluation externe tout en dressant le bilan succinct des réalisations et des acquis du PSDC 2015-2019.

« Le premier Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2015-2019) a ouvert de nouvelles perspectives au CAMES. Il a renforcé ses potentialités et a sauvé la pratique de ses programmes statutaires, en les dématérialisant, en accroissant leur visibilité, leur rayonnement et attractivité, dans un contexte d'asphyxie financière de plusieurs des pays membres, où peu d'entre eux sont enclins à s'acquitter de leur contribution annuelle règlementaire », a fait savoir le Secrétaire Général du CAMES.

Comme impact direct du PSDC 2015-2019, le Secrétaire Général a relevé la transformation numérique du CAMES, qui apparaît comme un acte majeur de ses 50 ans de fonctionnement. Cette transformation numérique a pour effets induits « la transparence, la traçabilité, la célérité, le meilleur archivage des données, la gestion collaborative et la réduction considérable des coûts de transport des dossiers et des courriers ».

Pour rappel, le PSDC 2020-2022 a été élaboré avec la prise en compte des manquements du PSDC 2015-2019. L'ambition du CAMES, à travers ce nouveau plan, est de transformer davantage notre espace commun d'enseignement supérieur, en se repositionnant dans une logique d'ouverture et d'inclusion plutôt que d'exclusion, en tenant compte de la diversité et contraintes de chaque État membre.

Le Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2020-2022) se décline en 7 axes stratégiques complémentaires, 33 objectifs spécifiques et 83 actions concrètes.

Toutes adossées au code d'éthique et de déontologie du CAMES, les actions proposées confirment l'engagement fort de s'attaquer aux problématiques prioritaires et transversales (i) de l'assurance qualité (ii) de l'appropriation et de l'utilisation intelligente du numérique (iii) d'un impact accru de la recherche organisée en réseaux, au bénéfice des États membres (iv) du rôle de conseil et de veille du CAMES en matière de promotion d'enseignants-chercheurs et des chercheurs, des outils pédagogiques et des offres de service, ainsi que (vi) de la nécessité de sanctuariser les partenariats et de bien communiquer. La réussite de ce plan qui se veut celui de l'adhésion, de l'appropriation par les États membres et de la mise en pratique des outils déjà élaborés par le CAMES passe par de meilleures synergies à trouver et à optimiser rapidement entre les ministères de tutelle, les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR), les Institutions de développement économiques régionales ainsi que les autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux.



Le CAMES, leader du développement des Etats membres
par l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

01 BP 134 Ouagadougou 01, Burkina Faso

Téléphone : (+226) 25 36 81 46

Courriel : cames@lecames.org

communication@cames.online

Site internet : www.lecames.org